



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Furniture Division/Division des ameublements
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Interconnecting panels	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-207903/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client G9292-207903	Date 2017-04-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-980-72758	
File No. - N° de dossier pq980.G9292-207903	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-05-09	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dicaire, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur pq980
Telephone No. - N° de téléphone (819) 743-6552 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification 002 a pour but de publier des questions et réponses, de modifier les plans AutoCad de l'annexe A-2 et modifier l'annexe B.

1) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q. 1:

L'Annexe a-2 vous renvoient à un panneau de base de 36 "et un panneau supplémentaire pour l'intimité en position assise de 18". Veuillez confirmer que ceux-ci sont des tailles approximatives et que vous permettez des gammes de hauteur comme décrit dans L'AMA.

R. 1:

La hauteur totale d'une cloison assurant l'intimité en position assise peut être atteinte grâce à une cloison de base plus une cloison supplémentaire, mais elle ne doit pas dépasser une hauteur de 1372 mm (54 po). Les panneaux électrifiés doivent être dans le bas du panneau donc, au-dessous de la surface de travail.

Q.2:

Pouvez-vous s'il vous plaît fournir les dispositions qui indiquent l'emplacement d'alimentation supérieure et ou l'alimentation de base aussi bien que l'emplacement des panneaux alimentés, électrique/des sorties de communications?

R. 2:

Les panneaux électrifiés de types A (54 pouces) doivent contenir 2 duplexes et les panneaux de type B (24 pouces) 1 duplex. Voir plans révisés.

Q. 3:

L'énoncé des travaux stipule que la phase 2 du projet consiste à fournir et installer 180 postes à l'hiver 2018, cependant le tableau à la page 33 indique seulement la livraison pour la phase 2. L'installation doit-elle avoir lieu à la phase 2 ou seulement la livraison?

R. 3:

Voir annexe B.

Q. 4 : Les plans fournis n'indiquent pas clairement les types de panneau comme décrit dans le texte de l'énoncé des travaux. Pouvez-vous s'il vous plaît fournir une légende colorée correcte ou une disposition corrigée indiquant l'A,B,C,D,E et des types de panneau F?

R. 4:

Voir question 2.

Q. 5:

Aux pages 29 et 30 de l'énoncé des travaux, l'installation de 80 postes est requises dans un délai de 2 jours, ceci n'est pas un délai raisonnable. Nous aurions besoin d'un minimum de 4 jours. Est-ce un délai acceptable?

R.5:

Malheureusement, les travaux doivent s'effectuer durant le week-end puisque les espaces sont occupés par des employés et qu'il n'est pas possible d'interrompre le service ou d'effectuer ces installations pendant les heures de services.

Q.6:

Dans le tableau de la page 33, sous la phase 3, est-ce que l'espace en blanc de ramassage et livraison est dans la mauvaise rangée du tableau?

R.6:

Voir annexe B.

Q.7:

Page 19 de 42

Inspection des lieux et documentation

2.2 a) Vous demandez de fournir les plans pour le mobilier. Étant donné que votre demande décrit les besoins des écrans acoustiques, nous en concluons que nous fournissons des plans illustrant des écrans acoustiques seulement. Les autres pièces de mobilier telles que les tours et les tables ajustables ne seront pas illustrées sur les plans. SVP préciser

R.7:

Effectivement, les plans demandés concernent uniquement les écrans acoustiques.

Q.8:

2.2 d) Il n'y a aucune prise de courant illustré ni de colonnette illustrée sur les plans. SVP veuillez identifier le nombre de prise de courant (duplex) exigé par poste de travail et nous préciser l'emplacement des colonnettes.

R.8:

Les plans soumis sont préliminaires et fourni à titres indicatifs seulement. Comme les colonnettes en place devront être modifiées, leurs indications ne représentent aucun avantage. Voir plans révisés.

Q.9:

2.2 h) Nous ne voyons pas de composantes d'éclairage. Est-ce normal?

R.9:

Voir plans révisés.

Q.10:

Phase 1 Fournir et livrer les écans acoustiques

SVP confirmer l'adresse de livraison : Complexe Guy Favreau 1125 Jeanne-Mance ou contrairement à l'information indiquée à l'annexe A ; 740 rue Bélair.

R.10:

Annexe A-3

La phase 1 ANNÉE FINANCIÈRE 2017-2018 COMPORTE 2 LIVRAISON

- Première livraison la semaine du 1er octobre 2017 au Complexe Guy Favreau, 1125 rue Jeanne-Mance, Mtl et
- Deuxième livraison la semaine du 27 février 2018 à Entrepôt régional EDSC, 740 rue Bel-Air, Mtl

Q.11:

Il semble y avoir quelques contradictions entre le plan Autocad et l'annexe A-2. Par exemple, on montre seulement des panneaux 54 po avec écran de vie privée mais dans les plans il y en a aussi sur le 24po de large.

Est-il bien de supposer que les dessins d'Autocad ont la priorité sur l'Annexe a-2 en termes d'exigence ?

R.11:

L'annexe A-2 contient des panneaux intimité en position assise sur le panneau 54 et 24 pouces.

Q.12:

Sur les dessins d'Autocad, on montre des panneaux dans couleurs (l'Orange, Bleue, Vert et Jaune).

Précisez S'il vous plaît ce que chaque couleur représente, comme il n'y a aucune légende sur le dessin

R.12:

Voir nouveaux plan fournis.

Q.13:

Aussi sur les plans d'Autocad, il n'y a aucune indication où l'électricité doit être pour chaque bureau, SVP, précisez.

R.13:

Voir nouveaux plan fournis

Q.14:

L'alimentation électrique doit être une alimentation du Plafond ou une alimentation de la Base ? Et quelles sont leurs emplacements dans le plan ?

R.14:

L'alimentation électrique provient du plafond, les emplacements des colonnes ont été indiqués sur les nouveaux plans.

Q.15:

Combien de duplexes sont requises par bureau?

R.15:

Les panneaux électrifiés de types A (54 pouces) doivent contenir 2 duplexes et les panneaux de type B (24 pouces) 1 duplex

2) MODIFICATIONS

1) À l'annexe A-2, section 1) Le(s) plan(s) d'étage en format PDF ou AutoCad :

SUPPRIMER : Les plans en attachement à l'annexe A-2 en totalité.

INSÉRER : Les nouveaux plans modifiés en attachement à cette modification.

2) À l'annexe B :

SUPPRIMER : Annexe B en totalité

INSÉRER : Annexe B en attachement à cette modification

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Au moment de l'attribution du contrat, l'article 1 sera supprimé.

1. Barème de prix

Le soumissionnaire doit remplir les tableaux 1 et 2 conformément à l'annexe A-2.

La somme des prix évalués des tableaux 1 et 2, l'article 2B sera évalué conformément à ce qui suit :

a. Au minimum, le tableau 1 doit être rempli avec les renseignements suivants :

- Prix de lot ferme par étape, conformément à la liste de produits présentée dans la partie 4.1.1.1 STO 2.1
- Total calculé
- Frais d'installation
- Frais de livraison
- Frais de matériel
- Taxes applicables

Au minimum, le tableau 2 doit être rempli avec les renseignements suivants :

- Taux horaire ferme pour les coupes des cloisons et des surfaces de travail
- b. Le soumissionnaire doit offrir seulement les produits figurant dans son AMA et respectant les exigences présentées dans la DP.
- c. Les prix des produits offerts ne doivent pas dépasser le prix/taux unitaire plafond indiqué dans l'AMA du fournisseur.
- d. Pour les marchés réservés en vertu de la SAEA, la soumission doit être conforme à la disposition relative au contenu canadien stipulée dans l'AMA du fournisseur.
- e. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- f. Si la livraison est demandée, les prix doivent être DDP Incoterms®2010. Si la livraison n'est pas demandée, les prix doivent être FCA Incoterms ®2010.
- g. Les montants doivent être indiqués en dollars canadiens.
- h. La soumission ne doit comprendre aucune demande de protection relative à la fluctuation du taux de change.

A	B	C	D	E	F	G
Phases	Étape	Prix de lot ferme du produit	Total du matériel	Frais de Livraison	Frais d'installation	Total calculé
			(conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA)	Selon un taux de _____% du Prix de lot ferme (Doivent être calculés avec colonne C + D x %)	Selon un taux de _____% du Prix de lot ferme (Doivent être calculés avec colonne C + D x %)	Par phase (C+D+E+F)
1	1 – fournir	\$	\$			\$
	2 – livraison			\$		\$
2	1 – cuillette			\$		\$
	2 – livraison					
	3 – installation (2 phases)				\$	\$
3	1 – cuillette			\$		\$
	2 – livraison					
	3 – installation (4 phases)				\$	\$
4	1 – cuillette			\$		\$
	2 – livraison					
	3 – installation (4 phases)				\$	\$
Prix évalué*						\$
La somme des totaux calculés pour toutes les phases (1 à 4)						\$
Taxes applicables (pour le prix évalué)						\$

*Le prix évalué sera modifié au grand total estimé, y compris les taxes applicables.

Le total calculé doit être ajusté à l'aide de l'utilisation des modifications attribuables à l'état des lieux/fonds pour éventualités. Les montants rajustés seront inscrits dans les formulaires d'autorisation de travail et les formulaires de modification d'une autorisation de travail. De plus, le contrat devra être modifié officiellement afin d'inclure les rajustements.

2.Modifications attribuables à l'état des lieux/fonds pour éventualités (deviendra l'article 2 à l'attribution du contrat)

Tableau 2

Article	Description	Total estimé
2A	Augmentation ou diminution des quantités	
	<p>2A - Pour se conformer à la disposition sur les écarts mineurs figurant à l'annexe A-1 et à l'annexe C, il est possible d'augmenter ou de diminuer les quantités. Un ajustement du total calculé par étape sera effectué au moyen des prix unitaires fermes figurant dans la liste de produits fournie conformément à l'Annexe B-1.</p> <p>Les calculs seront effectués en multipliant la quantité modifiée de composants et le prix unitaire ferme par composant. Le prix obtenu constituera le prix de lot ferme et figurera dans le FAT/FMAT.</p> <p>De plus, le Canada peut évoquer la clause relative à la vérification énoncée dans les conditions générales du contrat pour vérifier le prix servant à établir le prix de lot ferme du produit. En outre, le Canada peut utiliser ces prix pour établir le prix des modifications et apporter des rajustements.</p>	\$ *(Remarque 1)
2B	Coupes des cloisons et des surfaces de travail	
	<p>Pour effectuer la coupe des cloisons et des surfaces de travail, en vue de satisfaire à la disposition des écarts mineurs de l'annexe A-1 et de l'annexe C, l'entrepreneur sera payé au taux horaire ferme de _____ \$* pour un nombre estimatif de 100 h.</p> <p>Les frais de livraison et d'installation ne s'appliquent pas à cet article.</p>	\$

Prix évalué pour l'article 2B :

_____ \$ **

Taxes applicables pour l'article 2B :

_____ \$ **

Grand total estimé pour les articles 2A et 2B (y compris les taxes applicables) :

_____ \$ *

Le montant net total payable, conformément au contrat, découlant des rajustements approuvés dans les FAT/FMAT, ne peut dépasser le grand total estimé des tableaux 1 et 2.

Les articles suivants seront supprimés au moment de l'attribution du contrat :

* À insérer au moment de l'attribution du contrat.

** À supprimer au moment de l'attribution du contrat.

Remarque 1 - TPSGC augmentera les fonds du budget pour y inclure les montants prévus pour les écarts mineurs.

L'article 2A du tableau 2 ne fera pas partie de la soumission financière présentée en réponse à la demande de soumissions.